Propriétaire-Gérant

ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS . oing: Frois mois. . 12.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, A France et l'Etranger, les frais de poste

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement or asqu'à réception d'avis contraire.

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

ROUBAIX, le 24 Mars 1880 BOURSE DE PARIS 24 MARS 23 MARS 82 70 ./. 82 69 ./. 84 15 4/ \$4 90 ./. 113 50 113 50 ./. 117 80 ./. 117 80 ./. 9/0 amortissable . 1/2 0/0. 1/2 0/0. mprunts 5 0/0. Service particulier 24 MARS 23 MARS Act. Banque de France. Sociétégénérale. Crédit f. de France. Chemin autrichien. Lyon. Est. Ouest. Nord. Midi. Stazz St italie

DEPECHES COMMERCIALES

Change sur Londres, 4,85 28; change sur Paris, 5,18 rs; 100.
Café good fair, (la livre) 14 1/4, 14 1/2.
Café good Cargoes, (la livre), 14 7/8, 15 1/8, Ferme.

Dépèches de MM. Schlagdenhauffen et Creprésentés à Reubaix par M. Bulteau-Gry-monprez :

Havre, 24 mars.

Ventes 500 b. Marché soutenu. Liverpool, 24 mars. New-York, 24 mars.

Coton, 13 1/4.
Recettes 31,000 b.
New-Orléans low-middling 93 1/2
Savannah 93 1/2

BULLETIN DU JOUR

Malgré les affirmations du Rappel nous voulions croire, et notre corres pondant parisien partage cette opinion, que le gouvernement n'avait pas pris encore de décision touchant les con-grégations non autorisées. La dépêche suivante qui nous a été adressée dans la soirée montre que nous avions eu tort de compter sur la modération per-sonnelle du président du conseil et sur son influence auprès de ses collègues:

« On assure, nous dit ce télégramme, que les décrets relatifs aux congrégations non autorisées ont été signés dans la matinée, mais ils paraîtront seulement après Pâ-

Pourquoi après les fêtes de Pâquest Est-ce qu'on n'oserait pas les faire exé-cuter immédiatement? Ou bien n'y aurait-il là qu'un jeu parlementaire. destiné à faire patienter les intransi-geants? Et M. de Freychet espère-pair la parlement après pagues à la rait-il renvoyer après Pâques, à la Trinité par exemple, l'application de ces décrets? Il faut remarquer, d'ail-leurs, qu'en les substituant aux fameuses « lois existantes, » on entre dans la voie de l'arbitraire. L'exécution de ces décrets deviendra, en effet, nen plus une affaire de justice, mais une affaire de police, une mise en pra-tique de cet axiome : « La force prime le droit. » Ce système, à défaut d'autres qualités, aura du moins celui de la franchise.

Le National annonce déjà, de son côté, qu'en ce qui concerne les Jésuites, « le gouvernement va prendre des mesures d'expulsion contre ceux de natio-nalité étrangère ; quant à ceux qui se prévalent de la qualité de Français, ils devront fermer leurs établissements à cette injonction, le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour assu-rer l'exécution de la loi.» Le National oublie que ces Jésuites sont français, qu'ils ont par conséquent le droit d'enseigner, qu'ici les décrets n'auront rien à faire, mais bien les tribunaux, et qu'il y a encore, Dieu merci ! des juges

On se souvient de la formule qui, autrefois, terminait les décisions souveraines : « Tel est notre bon plaisir ! Or, est-ce que depuis les invalidations jusqu'à l'affaire Journault, cette règle n'a pas été toujours le critérium de la Chambre ? Nous aurions trop beau jeu a énumérer les mille incidents que nous avons notés au jour le jour, et qui démontraient d'une saçon évidente le déplorable despotisme de la majorité. Agir ainsi, c'est s'écarter des traditions constantes dont la pratique scrupuleuse avait jusqu'ici caractérisé dans tous les pays les gouvernements représen-tatifs, et, le droit d'interpellation lui-même, s'il n'est pas contesté à la minorité, est du moins interprété avec un arbitraire qui le rend illusoire. Il y a quelques semaines, M. Lepère demanquelques semames, M. Lepere della dait le renvoi à un mois d'une interpellation d'un membre de la minorité, relative à la révocation de deux

adjoints d'une petite commune. La Chambre, d'après le ministre, avait des affaires trop pressées à ex-pédier pour s'arrêter à des questions de querelles locales. La semaine der-nière, M. Godelle s'adresse au gouver-

nement pour avoir des explications sur des faits très-graves reprochés au gou-verneur de l'Algérie : « Non, s'est écrié encore M. Lepère, attendez la rentrée, la Chambre aura le temps d'examiner la question! » Ainsi, tantôt, le ministre, appuyé par la majo-rité, réclame le renvoi à un mois parce que l'interpellation lui paraît futile, et tantôt il obtient aussi ce renvoi, parce qu'elle lui semble grave! Qu'est-ce au-tre chose, en somme, sinon le refus da ministre de s'expliquer? Or, avec la fragilité des cabinets depuis deux

ans, peut-on dire, en l'espèce, que ce qui est différé n'est pas perdu? Un journal étranger rapproche as-sez malicieusement les refus accumu-lés de M. Lepère de laisser discuter les interpellations de la droite, du dé-veloppement donné dans le Parlement italien aux débats d'une série d'intern aux débats d'une série d'interpellations que le ministère a accep-tées, avec autant de bonne grâce que la Chambre péninsulaire a mis de patience à les entendre.

On raconte à l'Univers un fait inqualifiable, qui soulèvera l'indignation des honnêtes gens :

« Une sœur garde-m alade de la maison des sœurs de Bon-Secours, de Troyes, passait l'autre jour près de la Madeleine, lorsqu'elle fut soudainement accostée et insuitée par une vieille femme, qui sans motif aucun, lui cracha à la figare. La femme était accompagnée d'un homme agé qui fut de moitié dans l'agression et les outrages adressés à la Bonne sœur. « Celle-ci supaorta avec une humi llité

les outrages adressés à la bonne sœur.

» Celle-ci supporta avec une humillité héroïque les insuites de ces sauvages, et elle allait passer son chemin sans mot dire lorsque trois jeunes gens dont nous regrettons de ne pas pouvoir citer les noms prirent la défense de la bonne sœur avec une générosite qui leur fait homeur, et obligèrent aussi les agresseurs bien que la religieuse, qui s'y refusa longtemps, à aller chez le commissaire de police.

» Ce fonctionnaire écouta les dépositions

» Ce fonctionnaire écoutales dépositions, puis, s'adressant à la religieuse, il lui dit textuellement :

» — Que voulez-vous ? c'est la retanche de l'article 7 !

» Bien que nous tenions ces détails d'une personne qui mérite toute confiance, et que nous puissions nommer la sœur en ques-tion, nous voudrions pouvoir en douter; ils ne sont malheureusement que trop veries. »

LETTRE DE PARIS

(de notre correspondant particulier Paris, le 23 mars.

Voici les détails rapportés par des députés de la gauche au sujet du main-tien de l'ajournement à un mois de l'interpellation Godelle. Fort ému des articles de certains journaux républicains qui le blâmaient de n'avoir pas profité de l'occasion pour faire immé-diatement justice des assertions de M. Journault, le gouverneur général de l'Algérie avait prié, hier matin, M. Thomson, députe de Constantine, de reprendre pour son compte l'inter-pellation Godelle. Il comptait prendre personnellement la parole en vertu du décret jui le nomme commissaire du Gouvernement auprès des deux Chambres pour les affaires d'Algérie, et il avait obtenu l'assentiment de M. Lepère, mais M. de Freycinet s'y est opposé par ce motif, que le Cabinet, après s'être prononcé samedi pour l'ajournement, ne pouvait se déjuger à

quarante huit heures d'intervalle. En apprenant cette résolution de la bouche de M. Thomson, M. Albert Grévy se serait approché du président du conseil et aurait dit à haute voix : « Je constate que je suis prêt à répondre aujourd'hui à l'interpellation. » A tôt : « Moi je constate que j'étais prêt

Les deux interlocuteurs se sont parés, paraît-il, assez mécentents l'un de l'autre, et l'on croit que, d'ici à un mois, le gouverneur général de l'Algérie pourrait bien avoir un nouveau baton dans les roues.

On raconte encore, mais je crois que c'est une mauvaise plaisanterie, que M. Albert Grévy rebuté à la Chambre se serait rendu au Sénat pour y trouver un interpellateur de bonne volonté, mais qu'il n'aurait rencontré que des refus sur tous lesbancs de la gauche.

Quoi qu'il en soit, le gouverneur gé-néral a retardé son départ qui devait avoir lieu vendredi. Ses amis annoncent qu'il ne quittera maintenant Paris que le 5 avril, parce qu'il lui faut s'en-tendre avec le ministre des finances et le garde des sceaux au sujet des mouvements qui vont avoir lieu dans le personnel judiciaire et financier de notre colonie. Mais l'on pense généralement que le gouverneur général ne quittera pas Paris avant le retour du Parlement, parce qu'il tient à présen-ter lui-même sa défense à la Chambre et à ne pas retourner à Alger avant d'avoir détruit les insinuations dont il est en ce moment l'obiet. Le fait est que partant le 5, pour revenir quinze jours après, il vaut autant qu'il de-

Si l'on prenait au pied de la lettre les informations du Rappel, l'Officiel de demain contiendrait les décrets relatifs à la dissolution des congréga-tions non autorisées, la forme de ces décrets ayant été arrêtée dans le der-nier conseil des ministres. Tel n'est pas cependant l'avis des personnes en pas cependant l'avis des personnes en position d'être sérieusement informées. La prochaine communication de l'Offi-ciel se résumerait purement et simple-ment dans un vote invitant les congrégations non autorisées à se mettre en règle, afin d'éviter l'application de la loi. Comme cette manière de procéder rentre plus particulièrement dans le caractère de M. de Freycinet, qu'elle cadre parfaitement, du reste, avec les exhortations de la République fran-caise de ne pas marchander tous les délais nécessaires au cabinet et avec la dernière consultation du Temps qui ne voit que l'arbitraire dans l'applicane voit que l'arintraire dans l'applica-tions aux congrégations de la législa-tion existante, elle obtient générale-ment créance. Nous serons, du reste, très-probablement fixé à cet égard d'ici

BUREAUX : RUE REBYE, 17

Une nouvelle candidature a surgi depuis hier, pour le siége de député de la Croix-Rousse à Lyon, c'est celle de M. Henri Rochefort. Le *Réveil so-*vial, l'organe de M. Louis Blane, dé-clare s'y rallier en ces termes :

« Nous ne sommes pas les apôtres d'une opposition systématique; mais le gouvernement, qui n'a pas voult faire l'amnistie pleine et entière, a commis une faute qu'il importe de lui représenter toutes les fois que l'occasion se présente de la lui faire regretter. Rochefort a été exclu de l'amnistie à doses fractionnées, telle que l'ont comprise les gouvernants; il faut que Rochefort reçoive l'amnistie des mains du peuple, qui est le maître quoique toujours

Aux termes de la loi, Rochefort ne peut ni écrire ni se faire représenter au sujet de sa candidature, et cependant il importe qu'il entre personnel-lement en scène. Il sera curieux de voir comment ses amis qui ont déjà su lui ouvrir quand mémel accès des jour-naux français, vont s'y prendre pour le mettre directement en contact avec les électeurs lyonnais. En tous cas, cette candidature menace d'être fertile en incidents peu agréables pour l'op-portunisme et elle creera plus d'un embarras au gouvernement.

On dirait que la semaine Sainte a piqué d'honneur les libres-penseurs. Des conférences sont organisées par eux dans les différents arrondissements jusqu'à dimanche prochain. Hier, il y en a eu trois l'une à la salle Graffard, dans le 20° arrondissement, sous la présidence du citoyen Léo Taxil assisté des citoyens H. Verlet, Clovis Hugues et Edmond Lepelletier; la seconde dans la salle du Casino de l'avenue de Choisy 13° arrondisse-ment, sous la présidence du citoyen Cantagrel, député, assisté du citoyen Sigismond Lacroix, conseiller munici-pal, vice-président; la troisième, à la salle Petrelle, dans le 10° arrondisse-ment, sous la présidence du citoyen Blanqui, assisté du citoyen Gattiaux, Bianqui, assiste du citoyen Gattiaux, conseiller municipal, de la citoyenne Hubertine Auclerc et des citoyens Pichon, Levêque et Piel, délégués du groupe de la libre-pensée du 20° ar-

rondissement.

Les divers discours prononcés dans ces réunions ne présentent rien d'autrement nouveau. Ce sont toujours les mêmes attaques contre la religion et les prètres et les mêmes affirmations matérialistes. Cependant, à la salle Petrelle, l'un des orateurs. le citoyen Lepelletier du Mot d'Ordre, a fait une charge à fond contre M. Madier de Montjau, pour avoir osé demander l'application de la loi sur l'internatio nale; loi, a-t-il dit « qu'on n'a jamais osé appliquer et qui si aujourd'hui, elle était mise en vigueur, ferait d'une pierre deux coups, car elle expulserait non-seulement les Jésuites, mais aussi les libres-penseurs.»

Du reste, nous ne sommes qu'au commencement et nous en entendrons bien d'autres non-seulement d'ici à dimanche, mais encore d'ici à la ren-trée du Parlement. Ne faut-il pas te-nir en haleine le bon public des frères

et amis ? La première représentation d'Aïda, qui a eu lieu hier, au grand opéra, a été un véritable triomphe depuis le commencement jusqu'à la fin, pour le compositent Verdi, qui conduisait l'or-chestre et pour tout le personnel dansant et chantant de notre première scène lyrique. Tous nos gouvernants, Président de la République, président de la Chambre, ministres, sous-secrétaires d'Etat, chefs de groupes y assistaient. Ils sesentaient heureux et fiers, car, disaient-ils, c'est grâce à nous, et ce n'est pas sans peine, que l'Acadé-mie nationale de musique a enfin repris son rang. Ces messieurs auraient

bien du relire la fable de la mouche du La Bourse continue à monter, mal-

gré une réaction de 116 des consolidés anglais. Il est vrai que toutes les autres places étrangères sont fermes.

On a commenté fort diversement dans le monde des affaires la séance tenue, aujourd'hui, par la Commission chargée d'examiner les rapports à établir effic ets grandes Compagnies de chemins de fer et les agents commissionnés de l'Etat. Cette Commission a certendules représentants des chemins entendules représentants des chemins de fer de l'Etat. Le représentant de la Compagnie de l'Est a pris seul la parole au nom des représentants des autres Compagnies et a traité successivement les questions se rattachant au personnel, aux amendes et aux révocations, à la durée des heures de tra-vail, ainsi qu'à la caisse des retraites. Il a représenté que l'institution des prud'hommes pourrait régler les différends qui se rattachent aux ateliers, mais ne pourrait intervenir dans les questions de discipline et de service. Le tribunal arbitral où figurerait agent du contrôle nécessiterait forcément des lenteurs incompatibles avec la nécessité de répression immédiate exigée dans certains cas. Enfin, d'après l'orateur les agents ont actuellement des garanties. Puisque les mesures disciplinaires qui les concernent suivent la filière hiérarchique jusqu'au directeur qui prononce. Quant à la caisse de retraite; chaque Compagnie a un système qui constitue une sorte d'association entre elle et ses agents. On ne peut donc pas édicter des gles générales et surtout on ne peut modifier lecontrat actuel sans le con-sentement des deux parties.

Aux veux des financiers, il semble Aux yeux des financiers, il semble résulter de tout cela que les Compagnies résisteront jusqu'au bout aux idées d'accaparement du ministre des travaix publics et de ceux qui veulent tout absorber au profit de l'Etat. Je n'ai pas besoin d'ajouter que ces résistances sont approuvées généralement par les gens pratiques.

La commission du budget a réglé aujourd'hui l'ordre de ses travaux pendant les vacances. Elle se séparera samedi et reprendra ses séances le 12 avril. M. Rouvier a reproché au ministre de la justice de ne pas observer la loi de 1876, qui l'oblige à présenter en une seule fois les crédits supplémentaires nécessaires pendant un mois. Il paraît que la commission se mon-trera très-méticuleuse dans son examen de tous les services.

L'Officiel publiera demain un mouvement judiciaire important. Un mouvement sous-préfectoral, cette fois assez restreint, sera signé probablement jeudi en conseil des ministres et paraitra vendredi au Journal officiel.

P. S. - Une dernière information circule sur les fameux décrets qu'on dit toujours à la veille d'être signés contre les congrégations non autori-

Ces décrets auraient été signés décidément, ce matin, mais ne paraîtraient à l'Officiel qu'après les fêtes de Pâ-ques. Pourquoi Est-ce qu'on en au-rait honte? Ces décrets seraient précédés d'un rapport explicatif de M. Le-père et non du garde des sceaux. Ce serait décidément affaire de police et non point de justice. On ne déguise plus la violence prenant la place du droit. Il y a, du moins, en cela, de la

INFORMATIONS

Encore un ambassadeur qui quitte Paris où il ne sera sans doute pas plus remplacé que les ambassadeurs de Russie, d'Allemagne et d'Italie. Le Foltaire, journal républicain, a reçu de Madrid, à la date du 22, une dépèche dans laquelle on lai annonce qu'il est possible que le marquis de Melins quitte bientôt Paris. »

Naturellement le Foltaire ne dit pas que cet ambassadeur de la monarchie espagnole est rappelé, parce qu'il devient difficile aux représentants des monarchies de rester dans un pays où les prêtres et les monarchies de les resters et les monarchies de les resters et les monarchies de les presentants des monarchies de rester dans un pays où les prêtres et les monarchies de rester dans un pays où les prêtres et les monarchies de rester dans un pays où les prêtres et les monarchies de rester dans un pays où les prêtres et les monarchies de rester dans un pays où les prêtres et les monarchies de rester dans un pays où les prêtres et les monarchies de rester dans un pays où les prêtres et les monarchies de rester dans un pays où les prêtres et les monarchies de rester dans un pays où les prêtres et les monarchies de rester dans un pays où les prêtres et les monarchies de rester dans un pays où les prêtres et les monarchies de rester dans un pays où les prêtres et les monarchies de rester dans un pays où les prêtres et les monarchies de rester dans un pays où les prêtres et les monarchies de rester de la manarchies de la manar

le est rappete per le de le rester dans un représentants des monarchies de rester dans un pays où les prêtres et les monarques sont chaque jour insultés dans les journaux, et où la Commune célèbre ses triomphes et déclare qu'elle prépare une prompte revanche. Le Voltaire motive le rappel du marquis de Molins sur ce qu'il cant le massez mauvais termes avec M. serait en assez mauvais termes avec M. Canovas del Castillo, et qu'il serait mal vu par le ministre des affaires étrangères, M. Elduayen.

Le Times nous apprend que le prince Or-loff, en quittant Paris, n'a fait de visite ni au président de la République, ni au prési-

au président de la République, ni au président du conseil.

Evidenment l'ambassadeur de Russie n'a agi qu'en vertu des instructions de son gouvernement. Ce fait a une certaine importance, puiequ'il nous montre l'état vériable des relations entre le gouvernement français et le gouvernement russe.

M. de Freyennet, pour son début au ministère des affaires étrangères, n'a pas été heureux; ses premiers actes ont pour réspitat de mécontenter la Russie et de rompre à demi nos relations diplomatiques.

On lit dans la Patris

On lit dans la Patris:

* Après plusieurs conférences avec le présidest du conseil, ministre des affaires étrangères, M. Desprez, ambassadenr de France auprès du Saint-Siège, est partihier pour son poste.

* Ce diplomate, qui a reçu des instructions très-précises de M. de Freyeinet, est chargé de faire comprendre au Saint-Siège dans quelle situation difficile le Gouvernement se trouve à l'égard des congrégations religieuses résidant en France.

* Il devra defencer de conserver avec la paparité de religions aussi cordiales que possible et faire de nouveaux efforts pour obtenir son intervention en cas de résistance de la part des sociétés religieuses.

* La mission, on le voit, est des plus déclicates et des plus difficiles, et nous doutons fort que M. Desprez, malgré toute son habileté, arrive à remporter la un succès diplomatique.

On écrit de Marseille :

Ainsi que je vons l'ai télégraphié, le préset a usé d'un expédient digne de By-zance pour déplacer la majorité au conseil municipal. Il a écrit la lettre suivante aux quatre adjoints qui avaient donné leur dé-mission, MM. Germondy, Raymond, Sauze et Dubiau;

et Dubiau ;

« Monsieur,
» J'ai l'honneur de vous faire connaître que
» J'ai l'honneur de vous faire connaître que
vos fonctions d'adjoint au maire de Marseille.
» J'accepte également votre démission de
conseiller municipal.
» Agrice : onseiller municipat.

**Agréez, etc...

**E. préfet des Bouches-du-Rhône,

**E. Pourant.r.*

**Agréez, etc...

**Agréez,

Mais une lettre analogue n'a pas été

> Mais une lettre analogue n'a pas été accordée aux quatorze autres conseillers démissionnaires. D'où il résulte que le conseil municipal est réduit à 32 membres.

> Or, 17 sont du côté du maire. Donc, le maire a la majorité: et la moitié plus un du nombre total, c'est-à-dire 17, suffisant à la délibération, le conseil municipal a repris l'examen des affaires à la barbe du suffrage universel.

> Il faut avouer que, comme tour d'adresse, la chose est réussie. Aussi quel désappointement parmi les dissidents et surtout parmi les radicaux qui se préparalent déjà à la lutte et à la vietoire! On avait compocé deux listes pour les prochaînes dections qu'on attendait avant la ân du mois. De ces deux listes l'une radicale modérée, l'autre radicale socialiste. Tous ces projets sont renveyés à plus tard.

Le Gouvernement a sontenu énergiquement le maire, et beaucoup trop. À la conseil membre de varrise du conseil.

» Le Gouvernement a soutenu energique-ment le maire, et beaucoup trop. A la séance de reprise du conseil, M. Ramagni a denné connaissance de deux lettres du préfet. En engagent assez gravement le Gouvernement, puisque le fond de toute cette affaire est l'imbroglie qui se produit et qui continue autour de la question des ports sud. »

Dans un banquet donné récemment à Lyon et anquel étaient invités plusieurs personnages politiques du régime actuel, M. le docteur Guyot, député de l'arrondissement de Villefranche, a fait une alocution dans laquelle nous cueillons la phrase suivante : « Je veux toutes les libertés sans exception : mais, par exemple. phrase suivance a se ved touch for in-bertés sans exception; mais, par exemple, je n'en veux pas pour mes ennemis, cela va sans dire. » L'aveu est dépouillé d'arti-fice, et n'en a plu que davantage à ses au-ditance.

. C'est du reste le mot de M. Testelin au Sénat.

L'administration des quatre contributions directes vient de donner à ses agents l'or-dre de dresser un état détaillé de toutes les propriétés des congrégations autorisées ou non autorisées, terres, bâtiments, chapel-les, avec le chiffre de leurs impositions.

Bulletin Militaire

Nous relevons les noms suivants sur le

Nous relevons les noms suivants sur le tableau des lieutenants d'infanterie proposés pour le grade de capitaine :

MM. Lubet-Barbon, du fer régiment de ligne; Legris, du 43e; Darode de Peyriague, du 1ee; Poggioll, du 33e; Dizard, du 43e; Lesueur, du 12re; Richard, du 73e; Seris, du 110e; Boulanger, du 8e; Donin de Rosière, du 16e bataillon de chasseurs; Paumier, du 8e de ligne; Passerieux, du 110e; Boutonnet, du 12re; Ruer, du 43e; Leleu, du 33e; Meyer, du 43e; Chevalier, du 33e.

La REVUE D'APPEL. — Nous avons an-noncé récemment qu'il sera procédé pro-

LA REVUE D'APPEL. — Nous avons annoncé récemment qu'il sera procédé prochainement à une revue d'appel des hommes dits à la disposition de l'autorité militaire, appartenant aux classes de 1874,1875, 1876, 1877 1878, ainsi que des hommes classes dans les services auxiliaires, de l'autorité militaire active, faisant partie des classes de 4872 à 1878 inclusivement.

Le but de cette revue est de permettre à l'autorité militaire de contrôler la régularité des déclarations de changement de domicile ou de résidence auxquelssent astreints par la loi les réservistes de toutes catégories. Cette revue aura lieu au chef-lieu de canton le jour où le conseil de révision y viendra teuir séance pour procéder à la formation de la classe de 1879.

Tous les hemmes compris dans les deux catégories apécifiées précédemment, qui seront présents dans la commune; tous, sans exception, sont tenus de répondre à l'appel alors même qu'ils auraient changé de domicile ou de résidence, et appartiendraient à une autre subdivision de région. Le commandant de recrutément qui a mission de faire l'appel en présence de l'officier général ou supérieur, membre du conseil de révision, annotera tous ceux qui ne se seront pas présentés et prendra l'avis du du maire et de la gendarmerie sur les causes d'absence. Il devra, en outre, faire counaître au général commandant la subdivision, la nour des hommes qui ne se seraient pas rendus à l'ordre de convocation; celui-ci examinera s'il y a lieu d'infliger les peiues disciplinaires aux réfractaires.

Le sevue qui se prépare est une véritable paraction : éleu qui se prépare est une véritable de la contraire.

taires.

La revue qui se prépare est une véritable innovation. Bien que le principe en ait été prévu par la loi du recrutement, l'application n'avait encere été ni faite, ni même réglementée par le ministre de la guerre. Il importe que tous les intéressés sachent bien à quoi les exposerait leur absence à a revue à laquelle ils sont conviés.

ALFRED REBOUX

ROUBAIX-TOURCOING

Les [Pompiers de Houbaix, Tourceing, Coix et Lannoy, réunis, doivent effectuer une promonade militaire, le lundi de Paunes, comme nous l'avens déjà annoncé. On nous informe que les Pompiers de Wattrelos, Mouveaux, Rousq et Linselles prendront parl aussi a cette sortie générale.

Voici l'itinéraire: Réuniou a 3 heures, au viadue du chemin de fér, au Boulevard, passage par la place des Nounes, les ruies. Neuve-du-Poully et du Poully, la place Cr. Roussel, les rues Martine, des Ursulines, de Lille, de Wailly et St-Jacques. Haite sur la Grand'Place.

Le retour s'opérera par les rues de Tour-

Le retour s'opérera par les rues de Tour-nai, de Roubaix et Neuve-de-Roubaix, pour les cinq corps des cantons de Roubaix et de Launoy. Les Pompiers de Tourcoing qui ont pro-voqué et organisé cette promenade mili-taire, seront, seuls, accompagnés de leur nusique.

Le sacre de Mgr Dennel, évêque de Beau-vais, est définitivement fixé au samedi ler

Comme nous l'avons dit, S. Em. le cardi-Comme nous l'avons dit, S. Em. le cardi-nal-arcievêque de Cambrai est le prélat consécrateur. Mgr Langémieux, archevêque de Reims, Mgr Le Hardy du Marais, évêque de Laval, Mgr Deiannoy, évêque d'Aire, Mgr Lequette, évêque d'Arras, Mgr Mon-nier, évêque de Lydda in partibus, et Mgr Obré, évêque de Zoara in partibus, vicaire général henoraire de Beauvais, assisteront a cette selennité.

L'Eche du Nord constate, dans sen numéro d'hier soir, que les opérations de la suc-eursale de la Banque de France, à Lille, s'élèvaient, en 1878, à 382,123.800, tandis qu'elles n'ont atteint, en 1879, que le chif-ire de 62.388.600.

Contrairement aux bruits qui circulent en ville, nous apprenons avec plaisir que le docteur Philippart, remis de la terrible opé-ration qu'il a dù subir, est aujourd'hui en, pleine convalercence. Dans quelques jours il pourra reprendre ses consultations.

C'est M. Barbry, médecin à Wattrelos, et non M. le docteur Godefroy, — comme on l'a dit par erreur — qui a été nommé pour cette commune, inspecteur des enpour cette communication and selection and s

En se penchant sur la balustrade de la deuxième galerie, un jeune homme, Emile Salaert, qui assistait a la dernière représentation donnée au théatre de Rouhaix, a perdu l'équilibre et est tombé sur les banquettes du parterre. Bans sa chute, il s'est fracturé la cuisse gauche.

On vient d'arrêter chez un fabricant de Roubaix, un jeune homme qui se procarait de l'argent à l'aide de l'expédient sui-vant ;

Ce jeune homme avait mission de dicter, Ce jeune homme avait mission de dicter, chaque semaine, à un employé, la somme que les ouvriers devaient toucher à la paie du samedi. En dictant, il majorait de dix francs le montant de certaines sommes, au lieu de 8,85, par exemple, il annonçait 18,85, puis, la paie terminée, il allait trouver les ouvriers et leur réclamait l'argent qui leur avait été donné, par suite d'une erreur de l'employé, disait-il, et qu'il avait bien soin de s'approprier.

Depuis environ six mois, cet expédient avait toujours réussi; mais samedi dernier, avait toujours réussi; mais samedi dernier.

Depuis environ six mois, cet expedient avait toujours réussi; mais samedi dernier, on découvrit la fraude, et à la suite d'une enquête, le jeune homme fut arrêté. Il a fait les aveux les plus complets et a déclaré que les sommes qu'il avait ainsi détournées avaient été par lui perdues au jeu. Ce malheureux jeune homme appartient à une très-honnète famille d'ouvriers.

La crainte d'entraver les recherches de la justice nous avait empêché, jusqu'ici, de parler d'un vol qui a été commis, dans la nuit du 26 au 21 mars dans l'établisse-ment de MM.Dubar. Lancelle et Cic, appré-teurs, rue du Bois. Des malfaiteurs que la police n'a malharreussement pu découvrir, ont enlevé 13 pièces de tissus. Ils ont du s'introduire dans l'apprêt en traversant les maisons en construction sur la place du Trichon.

L'état de Virginie Sadones, l'auteur de l'infanticide commis, il y a quelques jours, a Wasquehal est aujourd'hui aussi satisfatsant que possible. L'accusée est toujourgardée à vue. Son transfert à la maison d'arrêt de Lille aura lieu prebablement vers

Un marchand de charbon de Lille nom-mé François Samain a etc, hier, l'objet d'un procès-verbal. Cet homme vendait du charbon sans être muni de poids et de bas-

Une enquête est commencée depuis hier a propos d'un vol d'argant assez important qui aurait été commis, avant-hier soir, chez un marchand d'étoffes de la rue du Fonte-noy. Ce vol est entouré de circonstances étranges que nous raconterons dans un de nos prochains numeros.

Un épicier de la rue de Naples, M. Debals, a surpris, hier après-midl, une de ses voisines, Elizz Govers, on train de dévaliser son magasin. Il l'a remise entre les mains d'un agent de police.

Le nommé Hippolyte Wacrenier a été arrêté, lundi, à Lille, seus l'inculpation d'abus de confiance au préjudice de son patron, M. Henri François, loueur de voitures à Roubaix.

Un tisserand de Tourcoing, François Capy agé de 47 ans, a disparu de son domicile. Depuis vendredi dernier, il n'y est pas rentré. Signalement : pantalon et veston de ve-lours, couleur marron, casquette noire, bot-

lours, couleur marron, cuites.

It parait ne plus jouir entièrement de ses facultés mentales.

Martin

On a arrêté, hier, à Tourcoing, Martin Mayer, agé de 42 ans, mendiant allemand, suspect d'espionnage.

Le Petit Nord annonce que des exemplai-es d'une pétition demandant l'expulsion